



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travailleurs frontaliers

Question écrite n° 101261

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la complexité des démarches pour certains travailleurs frontaliers, notamment ceux ayant le statut d'auto-entrepreneurs, et travaillant en Suisse. Les personnes ayant plusieurs statuts et travaillant à temps partiel doivent faire face à une multiplicité d'interlocuteurs (CPAM, CNTFS, Lamal, RSI), et à des délais souvent trop longs pour prendre en compte les éventuels changements intervenus entre-temps. Il souhaite connaître les mesures qu'elle compte prendre pour adapter les administrations concernées à ces situations, fluidifier les démarches et simplifier les procédures.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101261

Rubrique : Frontaliers

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10182

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)